



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

radio

Question écrite n° 41432

Texte de la question

M. Jean Glavany appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les délais d'attribution d'une subvention à une radio associative. La radio associative Radio Val d'Adour a déposé l'an passé une demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2003. Après un avis favorable, la radio a reçu la notification de l'attribution en décembre 2003 et le versement a été effectué le 26 mars 2004. Ces délais ont donc occasionné à cette association des difficultés importantes en termes de trésorerie car elle doit faire face, chaque mois, à l'obligation de paiement des charges et taxes dues à l'État et aux organismes sociaux. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre afin de limiter les délais d'examen des dossiers de demande de subvention, puis de leur mandatement.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité attirer l'attention du ministre de la culture et de la communication sur les difficultés financières rencontrées par des radios associatives du fait de retards dans le versement des aides du Fonds de soutien à l'expression radiophonique. Comme le sait l'honorable parlementaire, le Fonds de soutien à l'expression radiophonique était alimenté jusqu'au 31 décembre 2002 par une taxe parafiscale assise sur les sommes payées par les annonceurs pour la diffusion, par voie de radiodiffusion sonore ou de télévision, de leurs messages publicitaires. Conformément aux dispositions de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF), cette taxe parafiscale a été transformée par la loi de finances pour 2003 en taxe fiscale. La mise en oeuvre de ces modifications, qui ont impliqué un transfert de la gestion effective du fonds, autrefois déléguée à l'Institut national de l'audiovisuel, aux services de l'État, a perturbé la gestion du Fonds de soutien jusqu'à la fin de l'année 2003. C'est ainsi que, par exemple, Radio Val d'Adour n'a reçu sa subvention qu'en mars 2004. Cependant, ces problèmes sont aujourd'hui résolus et les versements des subventions sont désormais effectués au fur et à mesure des décisions de la commission.

Données clés

Auteur : [M. Jean Glavany](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41432

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2004, page 4359

Réponse publiée le : 14 septembre 2004, page 7138